

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU COMITE
SYNDICAL
DU 25 Février 2020**

L'an Deux Mille vingt, le 25 février à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT- COMBAULT, sur convocation adressée le 14 février 2020 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – MOUCHARD – DEPECKER- VILLETTE – MACLE – BERTHINEAU – VORDONIS – MME PONNAVOY
<u>Absents excusés :</u>	MM DOUSSET - VIEIRA - OUMARI – ONETO
<u>Assistaient également :</u>	MME FURIET - CLERC-BOICHUT- M. MOURAUD

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

I - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020

Monsieur Gérard Tabuy rappelle qu'en application de la loi du 6 février 1992, le Comité Syndical doit procéder à un débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ; un débat relatif aux orientations budgétaires.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la ville ;
- de donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport ci-annexé,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

Rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2020

Point de situation sur l'exercice 2019 du budget SMAEP

▪ Section de fonctionnement

Une première estimation des recettes et des dépenses a pu être effectuée. Bien qu'il soit nécessaire de confronter nos chiffres avec ceux du trésor public, le montant des dépenses et des recettes s'établissent respectivement à environ 630 000 € et 1 700 000 € soit un résultat de clôture cumulé excédentaire d'environ 1 070 000 €.

▪ Section d'investissement

En 2019, la section d'investissement fait apparaître un déficit d'environ 633 000 € hors restes à réaliser.

Les principaux travaux réalisés sont :

Libellé	Montant
Renouvellement d'un tuyau fonte 60 en fonte 100 rue de la République/ lefevre	6 868,00 €
Renouvellement d'un tuyau fonte 60 en fonte 100 rue de la République/ avenir	6 868,00 €
Devoisement de la conduite 68 rue de l'orme Charron	8 715,14 €
Raccordement Enedis Bâche de Pontcarré	949,20 €
Remplacement coffre d'une borne de puisage Pontcarré	1 678,51 €
Grossissement et renouvellement de conduite avenue du Duc de Dantzig	16 547,42 €
Realisation de plusieurs travaux de raccordements avenue Charles Allain/Beausejour	6 181,54 €
Renouvellement des conduites Rue Charles Allain / Beauséjour	283 372,80 €
Renouvellement des branchements plombs	227 880,00 €
Grossissement de conduite quartier de la ferme d'ayau	28 151,05 €
Renouvellement conduite Dantzig/Melun	7 056,11 €
Renouvellement conduite Dantzig/ Ferrière	7 256,64 €
Mesurage et bornage terrain château d'eau à Roissy en brie	1 620,00 €
Renouvellement menuiserie réservoir la maréchale	12 081,77 €
Réhabilitation Avenue Buisson Fleuri La queue en Brie	290 018,40 €
Bâche et pose de fourreau Erdf	3 339,00 €
Pose de portillon bâche Pontcarré	2 339,99 €
Renouvellement conduite transport Cours de l'Arche Guédon à Torcy	280 045,80 €

Des reports sont également prévus fin 2019 :

En dépenses :

TRAVAUX RUE REPUBLIQUE effectués par PVM - convention jointe	220 000,00
VEHICULE KANGOO	6 000,00
TRAVAUX BRANCHEMENTS PLOMB PONTAULT-COMBAULT	63 690,00
Travaux de tubage de la conduite de transport en Diam 500 à Torcy	24 509,58
Pose d'un portillon et de panneaux grillagés, Allée du stade du stade à Pontcarré	2 339,99
Remplacement d'équipement en chambre 66 Avenue du Duc de Dantzig pontault Combault	32 908,80
Renouvellement menuiseries réservoir LA MARECHALE PLESSIS-TREVISE selon devis 07-265563	12 081,77
Protection des accès et sécurisation passerelle réservoir LA MARECHALE PLESSIS-TREVISE	14 043,08
Sécurisation de la Bâche de PONTCARRE selon devis 07-260958	16 806,13
Dévoiement de canalisation fonte DN 100 Rue des cyprès Pontault- Combault	7 100,82
Création de bandes stériles et engazonnement Bâche de Pontcarré selon devis 07-265563	3 156,00
	402 636,17

En recettes :

Pas de report en recettes cette année.

Orientations 2020

Conformément à l'arrêté interdépartemental 2019/DRCL/BLI/n°5 en date du 16 janvier 2019, autorisant l'adhésion de la ville d'Ozoir-la-Ferrière au SMAEP, il a été décidé d'intégrer sur l'exercice 2019 le budget Eau d'Ozoir-la-Ferrière dans le budget du syndicat, et par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 ont fait l'objet d'une reprise au budget 2019 du SMAEP.

Considérant que le procès-verbal de transfert a fait l'objet d'une délibération le 15 décembre 2019, les écritures de reprise n'ont pas pu être effectuées sur le budget 2019.

Par conséquent, il convient d'inscrire à nouveau les inscriptions de reprise au budget 2020 du syndicat.

Les prévisions de la section de fonctionnement sont quasiment similaires à celles de l'an dernier. Les principaux postes de dépenses comprennent les dotations aux amortissements, les honoraires, les intérêts de la dette, les frais d'assurances, d'annonces de travaux et les indemnités.

Néanmoins, il est à noter :

L'intégration à temps complet sur le SMAEP de la Technicienne eau au grade de technicienne principale de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2019 faisant évoluer le poste rémunération du budget 2020.

Le SMAEP a mis en place pour le 1^{er} janvier 2020 le marché de défense incendie pour les communes de La Queue-en-Brie, Du Plessis- Trévisé et de Pontcarré. Celui-ci fonctionne de la manière suivante :

- Une année prise de débit/pression et état complet des poteaux publics sur le territoire
- La deuxième année (passage pompiers) : vérification des poteaux sans les débits/ pression car contrôle des pompiers.

Ce marché fonctionne via une convention avec les communes qui reverseront au

syndicat via titre de recette les sommes engagées dans l'entretien et la vérification des poteaux. Le syndicat a inscrit une enveloppe de 54 000€ qui couvre l'entretien et les réparations éventuelles sur les poteaux.

L'enveloppe des 74 000€ inscrite pour la maintenance des réseaux concerne les opérations qui ne peuvent pas rentrer dans nos opérations de compte de renouvellement de Veolia.

Les recettes principales de fonctionnement sont la surtaxe sur l'eau et la participation des communes du syndicat dans le cadre du marché de défense incendie.

S'agissant des dépenses d'investissement :

Les principaux travaux envisagés :

<i>Etude Bâtiment administratif</i>	<i>15 120,00 €</i>
<i>Etude Château d'eau plessis Trévisé</i>	<i>35 000,00 €</i>
<i>Réhabilitation Bâtiment administratif Roissy en brie</i>	<i>150 000,00 €</i>
<i>Remplacement conduite en VP environ 500 m à la queue en Brie (Chemin vert)</i>	<i>100 000,00 €</i>
<i>Remplacement conduite 170 m Avenue Saint Pierreentre Maréchal et chemin de villiers</i>	<i>125 000,00 €</i>
<i>Dévoiemnt conduite en 500 sous parc Relai</i>	<i>360 000,00 €</i>
<i>Raccordement Libération et Petites Friches pour conduite en 350</i>	<i>120 000,00 €</i>
<i>Création d'un comptage Ozoir la Ferrière et bouclage</i>	<i>50 000,00 €</i>
<i>Remplacement de la conduite Avenue Heudier Ozoir</i>	<i>100 000,00 €</i>
	1 055 120,00 €

Ces travaux seront principalement financés par la reprise des résultats antérieurs, le remboursement de la TVA et le recours à un nouvel emprunt pour un montant estimé à environ 650 000 €.

Dette :

L'encours de la dette restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 3 072 031,48 €. Il est projeté une inscription de 420 000 € d'amortissement et 90 000 € d'intérêts.

Avec l'intégration d'Ozoir-la-Ferrière reporté, l'encours de la dette sera à nouveau majoré d'un montant de 1 895 482,39 €. Il sera donc projeté une inscription supplémentaire d'un montant de 108 000 € d'amortissement et 35 000 € d'intérêts sur le budget 2020.

II - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A L'ETUDE DE GOUVERNANCE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ANNET-SUR-MARNE

Le Président informe l'assemblée que l'usine de production d'eau potable située à Annet-sur-Marne appartient à la SFDE. Celle-ci, disposant d'une capacité nominale de 130 000 m³/j, produit 31 millions de m³ d'eau potable par an pour desservir une population de l'ordre de 500 000 habitants, répartis entre plus d'une dizaine d'entités (collectivités ou sociétés privées), « clientes » de Véolia Eau.

Afin d'améliorer la qualité des eaux produites la SFDE prévoit la mise en œuvre d'une étape supplémentaire d'osmose inverse afin notamment de réduire la dureté de l'eau et de supprimer les micropolluants et perturbateurs endocriniens.

Dans ce contexte, les sept principales collectivités « clientes » de Véolia Eau (pour l'achat d'eau potable issue de cette usine) ont décidé de se réunir pour étudier la gouvernance de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne.

Les parties se sont donc rapprochées pour déterminer ensemble les modalités de financement de cette étude.

D'un commun accord entre les parties, le pilotage de l'étude sera assuré par la CAMG.

L'étude aura pour objectifs principaux :

- L'étude des possibilités de remunicipalisation, à terme, de l'usine, avec détermination des contraintes juridiques en fonction des différentes structures possibles,
- L'étude des différents procédés à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'eau avec l'impact financier des travaux sur le prix d'achat d'eau en gros et donc sur la facture d'eau des usagers,
- D'appréhender les capacités de fonctionnement de l'usine à long terme.

Le coût de cette étude est estimé à 35 000 € HT au global pour toutes les entités.

La participation du SMAEP pour cette étude s'élève à 6125 € (répartition faite sur le pourcentage des volumes d'eau achetés à l'usine)

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les principes et les termes de ladite convention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer ladite convention avec la Commune de Pontault-Combault.

III – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.